Liberté Égalité Fraternité Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble



ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE 50/2025

Arrêté de circulation

Objet : Pose et dépose de câble dans des chambres existantes – Travaux télécom – Chemin d'Avignonet et RD523

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 31 octobre 2025 de la Société CONSTRUCTEL sise 81 rue René Auge – Viriville (38 980) en vue d'effectuer des travaux de pose et dépose de câble dans des chambres existantes, travaux télécom, chemin d'Avignonet et RD523,

Le Maire de Murianette

<u>ARRETE</u>

ARTICLE 1: La société CONSTRUCTEL est autorisée à effectuer à partir du 1 décembre 2025, des travaux de de pose et dépose de câble dans des chambres existantes, travaux télécom; chemin d'Avignonet et RD523, pour une durée de 3 semaines.

ARTICLE 2: La circulation de tous les véhicules sera si besoin alternée par la mise en place d'un alternat manuel.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

<u>ARTICLE 3</u>: La société CONSTRUCTEL prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société CONSTRUCTEL.

<u>ARTICLE 4</u>: L'entreprise CONSTRUCTEL devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5: Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 25 novembre 2025

Le Maire, Cédric GARCIN.

DESTINATAIRES:

- Société CONSTRUCTEL
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- > Gendarmerie de Domène
 - Grenoble Alpes Métropole

